

Portfolio 4/2008 » NOUVELLES PERSPECTIVES EN AFRIQUE

Réunion des décideurs politiques d'Afrique centrale : Pleins feux sur la microfinance

Durant deux jours et demi en mars, les décideurs politiques de 10 pays de la région d'Afrique subsaharienne — Burundi, Cameroun, République d'Afrique Centrale, Congo, Tchad, République Démocratique du Congo, Guinée Équatoriale, Gabon, Madagascar et Rwanda — se sont réunis à Yaoundé, Cameroun, pour examiner de quelle façon les politiques réglementaires peuvent améliorer l'accès aux services financiers pour les populations à faible revenu de la région.

Une réunion des décideurs politiques à un moment crucial

Quarante responsables (gouverneurs de banques centrales, ministres des finances et autres dirigeants) venus de toute la région se sont réunis dans le cadre du Forum sur les politiques réglementaires en Afrique centrale et se sont penchés notamment sur les questions suivantes : la réglementation et la supervision des coopératives, la réduction des coûts des services financiers, l'utilisation des nouvelles technologies bancaires pour desservir les populations non bancarisées et les moyens d'assurer la protection des pauvres tout en élargissant leur accès aux services.

Ce forum coïncidait avec une inquiétude grandissante au sujet des environnements de réglementation de la microfinance. Selon une récente enquête d'opinion menée par le CGAP/Citi auprès de l'industrie, les carences de la réglementation apparaissaient au troisième rang sur la liste des risques confrontés par l'industrie. On remarque toutefois qu'en Afrique « des progrès considérables ont été réalisés : un certain nombre de pays de la région viennent de promulguer des lois de microfinance » se réjouit Jennifer Isern, qui dirige l'activité du CGAP en Afrique. « C'est maintenant au tour des décideurs politiques de vérifier que ces lois sont réellement appliquées en mettant en place la supervision et d'autres mesures appropriées qui permettront d'élargir l'accès aux services financiers. »

Pourquoi tant d'intérêt pour le contexte législatif ?

Les gouvernements de la région ont pris conscience de l'importance de l'environnement réglementaire pour la microfinance : c'est l'occasion de créer un consensus et de standardiser les approches de la microfinance. Pour François Kanimba, gouverneur de la Banque Nationale du Rwanda, la réunion a favorisé « l'échange d'idées avec d'autres pays de la région sur ces questions ».

Alors qu'un ménage sur cinq seulement a accès aux services financiers formels, l'Afrique subsaharienne souffre de l'un des taux d'accès aux services financiers les plus bas du monde. « Mais le potentiel d'amélioration est énorme. », selon Jennifer Isern. « Si elle parvient à orienter sa stratégie dans la bonne direction, l'Afrique est à la veille d'une expansion massive des services financiers, grâce à un taux de croissance économique robuste, à l'engagement des bailleurs de fonds, à une culture fondée sur l'épargne et à un environnement très diversifié de prestataires. »

« En fin de compte, le rôle de la banque centrale ne se limite pas à protéger le public des risques systémiques » ajoute la Princesse Maxima des Pays Bas, qui assure la

promotion de la microfinance dans le cadre de son action au sein du Groupe des Conseillers des Nations Unies. « Elle doit également ouvrir l'accès à toute une gamme de services, tels que des comptes de dépôt sans risque et des services de paiement fiables ».

Les obstacles aux politiques réglementaires

Le plafonnement des taux d'intérêt

Durant le Forum, la Princesse Maxima a souligné que l'un des obstacles à l'élargissement de l'accès aux services financiers est celui du plafonnement des taux d'intérêt : « Nous sommes convaincus que la meilleure approche pour les gouvernements consiste à ne pas imposer de plafonds artificiels aux taux d'intérêt » a-t-elle expliqué. « Ces gouvernements devraient en revanche augmenter les efforts accomplis en matière d'éducation des consommateurs et créer un environnement offrant des chances égales à tous les participants. »

Le manque de comptables

Les décideurs politiques ont également examiné le manque crucial de comptables dans la région, de même que la nécessité d'une meilleure application des normes financières. Selon Djibril Mbengue, spécialiste de microfinance pour l'Afrique auprès du CGAP, « on peut en revanche se réjouir que des instances comptables régionales, telles que la Fédération des réviseurs et experts comptables d'Afrique centrale, se soient données pour mission d'accélérer l'homogénéisation des normes et que des pays de la région aient adopté les normes de l'International Financial Reporting Standards.

Les innovations technologiques

Des innovations telles que l'utilisation de téléphones mobiles et autres nouvelles technologies associées à la prestation de services financiers offrent un très bon potentiel de réduction des coûts de transaction des services financiers et figuraient au centre de nombreux débats du forum. Toutefois, les nouvelles technologies présentent aussi de nouvelles difficultés pour les dirigeants stratégiques et les autorités de réglementation, a averti Tim Lyman, un spécialiste senior des politiques auprès du CGAP. « Si nous érigeons trop de barrières à l'entrée du secteur du système financier formel, cela réduira le nombre des participants et entraînera une augmentation du coût d'accès aux services. Mais les dirigeants politiques doivent pourtant être conscients des carences potentielles du système de protection. »

Transparence et défense des consommateurs

Selon Jennifer Isern, les décideurs politiques auront une influence cruciale sur la forme que prendra l'avenir de l'accès aux services financiers à travers le continent : « Les institutions financières ont besoin d'un environnement réglementaire qui encourage la concurrence et de nouveaux services innovants offerts dans des conditions de transparence. Par dessus tout, ces services doivent être rentables financièrement et opérationnellement. Mais les décideurs politiques doivent également prendre en compte l'impact sur les clients à faible revenu et s'assurer qu'ils sont protégés de façon adéquate. »

Le Forum sur les politiques réglementaire en Afrique centrale a permis de démarrer le processus permanent de consultations au niveau législatif, mais le travail ne fait que commencer.

Le Forum sur les politiques réglementaires en Afrique centrale a été organisé par le CGAP en collaboration avec la Banque des Etats d'Afrique Centrale, la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale, l'Union Européenne, le ministère français des Affaires étrangères, l'Agence Française de Développement, FIRST Initiative, le Groupe des Conseillers des Nations Unies sur les Secteurs Financiers Inclusifs et le partenariat Making Finance Work for Africa.

© 2008 CGAP, tous droits réservés

Portfolio 4/2008 » NOUVELLES PERSPECTIVES EN AFRIQUE

Ce que cachent les gros titres : l'évolution des politiques réglementaires en Afrique

Un entretien avec Jennifer Isern, experte principale en microfinance auprès du CGAP

*Selon de récents titres dans la presse, la situation s'améliore en Afrique. En janvier, l'*Economist* l'a surnommée "*Booming Africa*," (l'Afrique en pleine expansion) et a annoncé que la croissance du continent pourrait atteindre le niveau record de 6,4 % en 2008 tandis que les taux de pauvreté sont en baisse.*

*Une enquête réalisée récemment par le CGAP a révélé que les bailleurs de fonds continuent de soutenir avec enthousiasme l'élargissement de l'accès aux services financiers qu'ils considèrent comme l'une des stratégies visant à améliorer les conditions de vie des pauvres d'Afrique. Selon la même enquête, l'une des principales composantes de leur financement est allouée à l'effort législatif. L'importance du changement dans la sphère réglementaire n'est visiblement pas passée inaperçue des praticiens de la microfinance œuvrant sur le terrain et des clients: l'*Uganda Monitor* a estimé que la recommandation formulée par une délégation de la Commission européenne en matière de réglementation des coopératives d'épargne et de crédit (SACCO) constituait une information digne d'intéresser ses lecteurs.¹*

C'est dans ce contexte que nous avons demandé à Jennifer Isern de nous expliquer comment les politiques réglementaires des gouvernements peuvent contribuer à renforcer ces tendances favorables.

1. Quels sont à l'heure actuelle les obstacles à la réglementation et à la supervision de l'accès aux services financiers en Afrique ?

Nous avons constaté des progrès considérables en Afrique au niveau de l'élaboration de lois et de réglementations qui prennent en compte les institutions de microfinance (IMF). Toutefois, la mise en œuvre réelle de ces lois reste extrêmement difficile, notamment en ce qui concerne la communication efficace des résultats (*reporting*) et la supervision des IMF. Des pays comme le Cameroun, le Bénin, le Sénégal, l'Ouganda et d'autres comptent des centaines de petites IMF, mais la décentralisation des opérations d'un grand nombre d'IMF complique souvent la tâche des autorités de supervision chargées de surveiller leurs activités.

Il est en outre très difficile pour les autorités de se maintenir au rythme rapide du développement : nouvelles institutions, nouveaux modèles d'activité -- les nouvelles banques et sociétés financières appelées « *greenfield* » en anglais, terme qui désigne une entreprise ou une activité complètement nouvelle, système bancaire s'appuyant sur la téléphonie mobile et opérations bancaires externalisées auprès d'agents de détail.

¹ *Delegation Chief Calls for Saccos Law, The Monitor* (Kampala), 28 janvier 2008.

Dans au moins 10 pays d'Afrique subsaharienne, les coopératives financières mutuelles relèvent toujours de la supervision de départements génériques de coopératives situés en dehors de la banque centrale, de la commission bancaire ou du ministère des finances, ce qui pose un problème. En fait, la supervision des coopératives financières était l'un des principaux thèmes du récent Forum sur les politiques réglementaires en Afrique centrale organisé à Yaoundé par le CGAP.

D'une manière générale, les responsables de la réglementation devraient se donner comme première priorité d'assurer la supervision des grandes institutions qui mobilisent les dépôts du public. En ce qui concerne les institutions dont l'activité se limite à l'octroi de crédits, on pourrait se contenter de leur demander de communiquer leurs résultats de façon régulière. (Voir les Principes directeurs en matière de réglementation et de supervision de la microfinance publiés par le CGAP.)

2. Mais les IMF africaines publiant leurs résultats financiers sont peu nombreuses. Comment y remédie-t-on ?

Les commissions bancaires et autres instances spécialisées travaillent à l'élaboration de cadres comptables et de normes de publication des informations financières imposant aux IMF de procéder à la publication régulière de leurs informations financières et opérationnelles dans le cadre d'instances telles que l'Union Monétaire et Economique de l'Afrique de l'Ouest (huit pays), la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique centrale (six pays), la République Démocratique du Congo et Madagascar. Une telle transparence au niveau de la publication des tarifs, des résultats financiers et des opérations peut constituer un moyen efficace de promouvoir la défense des consommateurs et la discipline générale des marchés. Il convient néanmoins de procéder à une analyse coût-bénéfice : tous les coûts liés à la publication de ces informations seront rajoutés au coût global des services financiers payés par les clients.

Les associations professionnelles d'IMF ont un rôle utile à jouer au sein de l'analyse des résultats financiers et opérationnels de leurs membres. En outre, les bases de données mondiales, telles que le MIX Market, fournissent le moyen de comparer les résultats par pays, par région, par type institutionnel, etc.

3. Depuis quelque temps, on parle beaucoup du haut niveau des taux d'intérêt en vigueur dans la microfinance. Qu'en est-il en Afrique ?

En dépit du débat intense sur l'existence de taux d'intérêt élevés pour le microcrédit, il est intéressant de faire remarquer que tous ces taux ont fait l'objet de réductions rapides. Entre 2003 et 2006, les taux mondiaux ont perdu 2,3 points de pourcentage par an² en raison d'une meilleure efficacité institutionnelle et d'une intensification de la concurrence. Bien qu'il existe certainement quelques IMF qui facturent des taux déraisonnables, nous pensons que la plupart des emprunteurs de microcrédit paient des taux généralement équitables étant donné la taille des prêts considérés et le stade de développement de cette industrie dans la plupart des pays.

² Données basées sur l'étude de 175 IMF pour lesquelles le MIX dispose de statistiques correspondant aux années pertinentes et pondérées en fonction du montant brut du portefeuille de prêt. Il est intéressant de remarquer que ces réductions de taux diffèrent de l'estimation figurant dans l'interview « Are Microcredit Interest Rates Exploitative? An interview with CGAP microfinance expert Rich Rosenberg » car elles ont fait l'objet d'une mise à jour, correspondent à une période plus brève et ont été pondérées de façon différente.

Les taux offerts par la plupart des IMF sont raisonnables si l'on les compare à ceux du secteur de la finance informelle, des crédits offerts par les prestataires et des quelques autres solutions dont disposeraient les clients d'IMF.

Un grand nombre de pays tentent de remédier à la question des taux d'intérêt en imposant un plafonnement des taux d'intérêt. Des études réalisées dans des pays développés ont toutefois révélé que le plafonnement des taux d'intérêt restreint l'offre de crédit aux emprunteurs caractérisés par un risque plus élevé et un revenu plus faible. La question du plafonnement reste donc un sujet de controverse dans beaucoup de pays en développement.

En Afrique subsaharienne, les taux d'intérêt ont également chuté au rythme de 1,4 % entre 2003 et 2006, mais 19 pays sur 48 ont institué un type de plafonnement des taux d'intérêt (bien que plusieurs pays aient éliminé ces restrictions depuis quelques années).³ Mais il peut s'avérer risqué d'imposer des limites légales à l'intérêt que peuvent facturer les IMF. En théorie, il serait possible de fixer un plafond au niveau approprié : un niveau qui laisserait suffisamment de marge pour couvrir les coûts forcément élevés de la prestation de prêts minuscules. Mais dans la réalité politique, les pouvoirs publics ne sont pas susceptibles de plafonner les taux à un niveau suffisamment élevé : en effet, même des taux appropriés de microcrédit semblent excessifs à la plupart des gens qui n'en comprennent pas les raisons.

4. Dans ce cas, comment les gouvernements africains peuvent-ils traiter la question des taux d'intérêt ?

Nous leur recommandons d'abandonner le plafonnement des taux d'intérêt en faveur d'un effort en faveur de la transparence des prix et de la concurrence au sein du marché de la microfinance, même si nous sommes conscients du fait que ces mesures ne présentent aucune garantie qu'elles ramèneront les taux d'intérêt à un niveau optimal dans le marché de chacun de ces pays. Le CGAP collabore avec les décideurs politiques et les praticiens d'Afrique pour contribuer à l'élaboration de systèmes caractérisés par la clarté des prix, la possibilité de comparer les résultats au niveau national et international (MIX Market), et à l'utilisation de nouvelles technologies bancaires plus efficaces. Nous soutenons également plusieurs mesures qui renforceront les opérations des IMF : formation des IMF, soutien des systèmes informatiques, audits des états financiers et notation par des agences extérieures.

³ Treize pays ont institué un plafonnement des taux d'intérêt spécifiquement à l'intention des IMF : les huit pays de l'UMOEa, la Namibie, l'Afrique du Sud, la Mauritanie, le Nigeria et la Guinée. Dans les six pays de la CEMAC, le plafonnement des taux ne concerne que les banques. Le plafonnement varie largement, depuis 4 % au-dessus du taux d'escompte (Nigeria) à 20 % plus 2,2 fois le taux de rachat (Afrique du Sud). Quelques pays ont imposé des restrictions au taux d'intérêt ou à la marge bénéficiaire pour des services spécifiques, tels que les prêts agricoles (Nigeria) ou le prêt islamique (Soudan), ou pour certains types d'institution (les coopératives au Ghana).

5. Qu'en est-il de la défense des consommateurs ? À mesure que les secteurs financiers à travers le monde deviennent plus concurrentiels, grâce à l'arrivée d'un plus grand nombre de participants et à l'introduction d'une gamme de services plus étendue, les pouvoirs publics commencent à envisager l'adoption de lois de défense des consommateurs. Pour l'heure, seuls quatre pays d'Afrique ont adopté ce type de loi pour les services financiers. Comment cela affecte-t-il les clients ?

À l'heure actuelle, le concept de la protection des consommateurs en est encore à ses débuts dans l'industrie de la microfinance, mais c'est un concept qui a vraiment le vent en poupe. Les bonnes pratiques de prêt passent par la garantie de transparence et un traitement équitable des clients. Et chacun des nouveaux services, comme les dépôts, l'assurance, les transferts d'argent des migrants et le crédit-bail, renvoie à un aspect particulier de la défense des consommateurs, tout comme les progrès rapides de la banque à distance.

En Afrique, il existe très peu d'informations au sujet de la défense des consommateurs, mais une récente enquête du CGAP sur le contexte législatif a révélé que seuls l'Afrique du Sud, le Malawi, le Kenya et l'Île Maurice ont adopté des lois de défense des consommateurs pour les services financiers. L'Ouganda est en train d'étudier un projet de loi. En revanche, 20 pays se sont dotés d'une législation imposant aux institutions financières de communiquer certaines informations en matière de tarification et des conditions contractuelles pour les services. D'une manière générale, les mesures renforçant la transparence et encourageant la communication des frais et des conditions contractuelles représentent une étape favorable vers la protection des clients.

Certaines associations de microfinance et organisations internationales sont également favorables à l'adoption de codes déontologiques en matière de communication des informations et du traitement équitable de la clientèle, en général. Les associations nationales de microfinance de l'Ouganda, du Bénin et du Ghana étudient différents aspects de la question depuis plusieurs années. Comme vous le savez probablement, le SEEP Network et ACCION préconisent également l'adoption de codes déontologiques. Nous aimerions voir ces derniers adoptés par d'autres pays à travers toute l'Afrique de façon à ce que l'industrie de la microfinance agisse elle-même plus vigoureusement en faveur de la défense de sa clientèle.

Informations complémentaires :

[Directives concertées pour la microfinance : Principes directeurs en matière de réglementation et de supervision de la microfinance](#), CGAP 2003.

[Réglementation et supervision de la microfinance](#), Note sur la microfinance n° 12, CGAP, mai 2003.

[Travailler avec les coopératives d'épargne et de crédit](#), Note sur la microfinance n° 25, CGAP, août 2005.

[Les taux d'intérêt des microcrédits relèvent-ils de l'exploitation ? Interview avec Rich Rosenberg, expert en microfinance au CGAP, Portefeuille du CGAP, février 2008.](#)

CGAP Reflections on the Compartamos Initial Public Offering: A Case Study on Microfinance Interest Rates and Profits, Note Focus du CGAP n° 42, juin 2007.

Concurrence et taux d'intérêt des microcrédits, Note Focus du CGAP n° 33, février 2006.

Protection des emprunteurs dans le secteur de la microfinance, Note Focus du CGAP n° 27, mai 2005.

Le plafonnement des taux d'intérêt en microfinance : qu'en est-il à présent ?, Étude spéciale du CGAP n° 9, septembre 2004.

Les taux d'intérêt applicables aux microcrédits, Étude spéciale du CGAP n° 1, mise à jour de décembre 2002.

© 2008 CGAP, tous droits réservés

Portfolio 4/2008 » NOUVELLES PERSPECTIVES EN AFRIQUE

L'accès aux services financiers au Malawi :

La banque à distance pourrait-elle transformer le secteur financier ?

Près de 90 % de la population du Malawi n'est pas bancarisée. La solution est toutefois peut-être à portée de main. Plus de quatre millions de Malawiens — soit 60 % de la population — sont déjà des candidats idéaux pour l'offre de services financiers par l'intermédiaire de la banque à distance.

Les obstacles à l'élargissement de l'offre de services financiers

En juin 2006, l'industrie naissante de la microfinance du Malawi recensait au moins 192 000 prêts en cours (21 millions de \$US) et 244 000 déposants (23 millions de \$US).⁴ Bien que le pays puisse se targuer d'une gamme suffisante de prestataires de microfinance, le secteur est dominé par de gros programmes publics qui provoquent une distorsion involontaire du marché. Presque toutes les institutions de microfinance (IMF) du Malawi sont limitées par l'insuffisance de leurs ressources financières et de leur clientèle et par leur manque de rentabilité. La demande pourrait être cinq fois plus importante que le niveau de l'offre.⁵

Le défi rural

Les prestataires de microfinance sont relativement bien représentés dans les régions rurales du Malawi où vit 86 % de la population. L'économie rurale du Malawi rencontre néanmoins de sérieux obstacles à l'élargissement de l'accès aux services financiers : elle souffre d'une infrastructure déficiente (réseau électrique, routes, télécommunications) et de sa dépendance envers une agriculture assujettie à la pluviosité, laquelle est très vulnérable aux fluctuations météorologiques.

Des pionniers ont déjà entrepris des essais de banque à distance

L'aspect positif de la situation est que les nouveaux moyens technologiques pourraient permettre au Malawi d'élargir l'accès aux services financiers de façon remarquable. « Cette innovation se produit déjà sur les segments inférieurs du marché, ce qui place le Malawi au sein d'un groupe unique de pays pour lesquels la banque à distance recèle le potentiel de 'transformer' le secteur financier, au lieu de simplement rajouter une nouvelle méthode d'accès », commente Mark Pickens, expert en technologie auprès du CGAP.

La First Merchant Bank (FMB) est l'un des pionniers de la banque à distance : elle donne aux planteurs de tabac une carte de paiement (*debit card*) qu'ils peuvent utiliser pour effectuer des paiements et des retraits à des bornes de service (POS) accessibles sur les 60 sites du détaillant Farmer's World. La banque Opportunity International Bank of Malawi (OIBM) fournit des services de microfinance à 70 000 clients par l'intermédiaire d'une carte à puce. L'OIBM s'est également associée à Concern Worldwide dans le cadre d'un programme à court terme permettant de

⁴ 1 Si l'on inclut les dépôts volontaires, le nombre de comptes d'épargne s'élève à plus d'un million.

⁵ *Expanding Financial Services in Malawi*, FENU, 2007.

fournir des transferts de liquidités d'urgence à des ménages vivant dans la précarité alimentaire.

Les obstacles liés à l'infrastructure financière

Il n'en reste pas moins que, si l'on veut voir prospérer la banque à distance au Malawi, « il reste du travail à faire » conclut Mark Pickens. En premier lieu, le principal fournisseur de cartes à puce au Malawi, Malswitch, n'est pas encore en mesure de les mettre en œuvre dans les régions qui sont situées hors réseau. Par ailleurs, quelques banques cherchent à s'équiper de systèmes utilisant des plateformes certifiées par Visa et employant des cartes magnétiques à piste de lecture au lieu de cartes à puce. Le Malawi pourrait donc se retrouver partagé entre deux infrastructures de paiement parallèles.

Problèmes liés à la réglementation

Par ailleurs, la réglementation nécessaire n'est pas encore en place.⁶ Il n'est pas sûr que l'utilisation d'agents opérant en dehors d'agences bancaires soit autorisée, ni pour quels services. La loi du Malawi pour la lutte contre le blanchiment d'argent (Money Laundering Act) pourrait ralentir l'accès aux services financiers en augmentant les conditions d'identification imposées aux clients, mais elle semble permettre aux agents d'effectuer les fonctions essentielles d'identification préalable du client (*Know Your Customer*). La loi bancaire du Malawi semble également interdire aux organismes non bancaires de pratiquer les activités bancaires ; un projet de révision de la loi sur les systèmes de paiement pourrait toutefois modifier cet état de chose.

Heureusement, les décideurs politiques et les autorités de réglementation du Malawi ont une bonne compréhension de ces questions et se livrent à une évaluation active de la situation.

La banque à distance : Un secteur très porteur au Malawi ?

À l'heure actuelle, la Malawi Savings Bank est en train d'explorer la possibilité de desservir les segments très pauvres du marché à l'aide de cartes à puce mais, hormis la FMB et de l'OIBM, c'est la seule banque commerciale traditionnelle qui soit en train d'envisager l'utilisation de moyens technologiques pour pénétrer des segments plus pauvres du marché. Cela est sans doute dû au fait que le secteur bancaire commercial jouit déjà de bénéfices très robustes au Malawi. Les opérateurs de téléphonie mobile TNM et Celtel n'ont pour l'instant réussi à toucher que 6 % du marché des utilisateurs de téléphone vocal uniquement, ce qui n'est guère favorable au lancement d'un système de paiement ou d'une plateforme bancaire fonctionnant par téléphonie mobile.

Un potentiel de chiffres d'affaires élevés

Les banques du Malawi pourraient bien changer d'avis au sujet de l'utilisation des outils technologiques pour toucher la clientèle à faible revenu si l'un de ces pionniers

⁶ On trouvera plus d'informations au sujet de la banque à distance dans la Note focus n° 43 du CGAP : *Regulating Transformational Branchless Banking: Mobile Phones and Other Technology to Increase Access to Finance*, janvier 2008.

parvient à réaliser les promesses que semblent révéler ses premiers succès. Qui plus est, le gouvernement du Malawi est responsable d'un volume énorme de paiements réguliers, ce qui pourrait encourager l'innovation.⁷ Quelques 16 millions de transactions sont réalisées chaque année au titre du versement des subventions à l'agriculture et du décaissement et du remboursement des prêts de microfinance. Si une banque parvenait à capturer ne serait-ce qu'un quart de ces paiements en échange de la facturation de frais raisonnables,⁸ elle pourrait générer un revenu de 4,2 millions de \$US, soit une augmentation de 23 % du chiffre d'affaires brut d'une banque d'importance moyenne typique au Malawi.

Les bailleurs de fonds sont favorables à l'expérience

Les bailleurs de fonds du Malawi sont également enthousiastes pour soutenir plus d'expériences visant à accroître le potentiel de la banque à distance. Le DFID, l'USAID, la Banque mondiale et l'UNICEF explorent tous les moyens d'en faire plus avec les cartes à puce.

En fin de compte, plus de 100 000 Malawiens à faible revenu utilisent déjà l'un des instruments électroniques de paiement et d'épargne, ce qui constitue un signe révélateur lorsque l'on considère le fait que les banques commerciales du Malawi comptent tout juste 275 000 clients. Bien que la banque à distance du Malawi en soit encore à ses débuts, les possibilités en sont très prometteuses.

Informations complémentaires :

Regulating Transformational Branchless Banking: Mobile Phones and Other Technology to Increase Access to Finance, Note Focus du CGAP n° 43 CGAP, janvier 2008.

Site web du programme technologique du CGAP

Utilisation de détaillants pour offrir aux pauvres des services bancaires « à distance » : avantages, risques et réglementation, Note Focus du CGAP n° 38, octobre 2006.

© 2008 CGAP, tous droits réservés

⁷ Ces paiements réguliers comprennent les salaires et les pensions reçus par les travailleurs actuels et retraités, le versement annuel de subventions agricoles à plus de deux millions de ménages et les prêts agricoles et de microfinance décaissés par l'intermédiaire du MFRC (Micro Finance Regulatory Council) et de la Malawi Savings Bank. Le programme de subventions agricoles dispose à lui seul d'un budget de 10,7 milliards de MK (77 millions de \$US) consacré au versement et à l'administration de subventions individuelles requérant un nombre estimé de 4,2 millions de paiements.

⁸ Cette projection suppose des frais de transaction en faveur du segment de la clientèle à faible revenu, soit 125 MK (0,89 US\$), ce qui est inférieur à ce que facturent Malswitch et VISA.

Portfolio 4/2008 » NOUVELLES PERSPECTIVES EN AFRIQUE

DONNÉES À TÉLÉCHARGER : Enquête régionale du CGAP sur les bailleurs de fonds en Afrique sub-saharienne, 2007

50% *

* En Afrique subsaharienne, montant des engagements concentré dans les sept pays les plus financés (2007).

En 2005, le CGAP a entrepris une enquête auprès des bailleurs de fonds travaillant à élargir l'accès aux services financiers en Afrique.

En 2007, bien qu'une légère diminution de l'aide publique au développement à l'échelle mondiale soit anticipée, [l'enquête du CGAP](#) révèle que l'Afrique subsaharienne retient toujours l'attention des bailleurs.

En 2007, les 40 bailleurs de fonds ayant répondu à l'enquête s'étaient engagés à fournir des concours à hauteur de 1,76 milliards de \$US pour financer 716 projets dans les 48 pays d'Afrique subsaharienne. Entre 2006 et 2007, les engagements de financement ont diminué de 12%, tandis que le nombre de projets a augmenté de 61%. Ces données comprennent les financements assurés par des types très différents de bailleurs de fonds, mais la plupart d'entre eux sont des entités non commerciales utilisant des fonds publics.

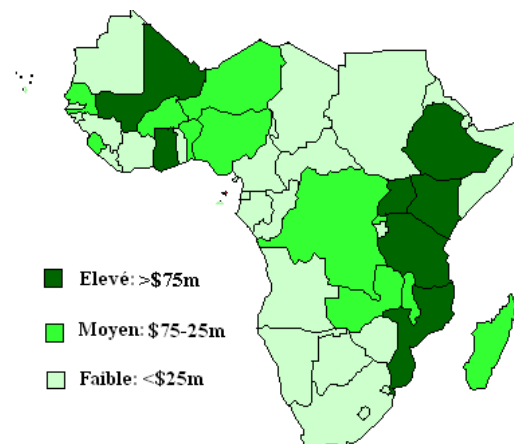
En revanche, une autre [enquête réalisée par le CGAP sur les Véhicules d'Investissement en Microfinance](#) (VIM) – c'est-à-dire des fonds privés à caractère plus commercial – révèle que ces fonds n'ont investi que 69 millions de \$US en Afrique subsaharienne en 2006 contre 2,7 milliards de \$US à l'échelle mondiale.

Financement par région

Le financement est fortement concentré en Afrique de l'Est et dans certains pays d'Afrique de l'Ouest (Figure 1), l'Ouganda bénéficiant du plus grand nombre de projets pour favoriser l'accès aux services financiers (62).

Le financement est moins concentré en Afrique centrale et australe. De plus les bailleurs de fonds investissent dans les initiatives régionales ne ciblant pas de pays particuliers. Mais ces projets régionaux ne représentent que 12% des engagements.

Figure 1 : Montants des engagements par pays (\$US)



Sept pays (Ghana, Ouganda, Kenya, Tanzanie, Ethiopie, Mali et Mozambique) ont reçu près de 50% du montant total des engagements, tandis que les vingt pays ayant reçu le moins de financement ne se partagent que 3% du total.

Figure 2 : Niveau de financement par pays

Niveau élevé (≥ 75 millions de dollars)	RNB par habitant Méthode Atlas (dollars courants)	Niveau moyen (25 – 74 millions de dollars)	RNB par habitant Méthode Atlas (dollars courants)	Niveau faible (≤ 24 millions de dollars)	RNB par habitant Méthode Atlas (dollars courants)
Ghana	520	Nigeria	640	Niger *	260
Ouganda *	300	Madagascar *	280	Afrique du Sud ●	5390
Kenya	580	Bénin *	540	Cameroun *, ●	1080
Tanzanie	350	Sénégal *	750	Togo *	350
Ethiopie *	180	Zambie *	630	Tchad *	480
Mali *	440	Rwanda *	250	Angola ●	1980
Mozambique *	340	RDC *	130	Guinée *	410
		Malawi *	170	Soudan *	810
		Burkina Faso *	460	Mauritanie *	740
		Sierra Leone *	240	Burundi *	100
				Gambie *	310
				Comores *	660
				Congo ●	950
				Zimbabwe	340
				Cap Vert *, ●	2130
				République Centrafricaine *	360
				Somalie *	N/A
				Namibie ●	3230
				Gabon ●	5000
				Guinée Equatoriale *, ●	8250
				Djibouti ●	1060
				Erythrée *	200
				Guinée Bissau *	190
				Liberia *	140
				Ile Maurice ●	5450
				Côte d'Ivoire	870
				Swaziland ●	2430
				Sao Tome et Principe *	780
				Lesotho *, ●	1030
				Seychelles ●	8650
				Botswana ●	5900

* Pays les moins avancés, tels que définis par les Nations Unies

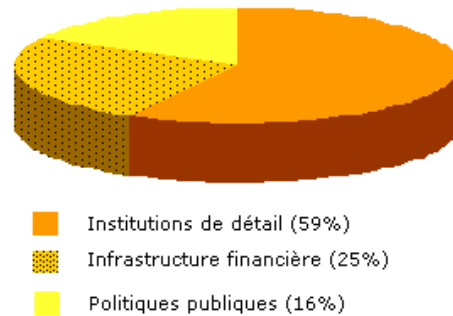
● Pays à revenu intermédiaire, tels que définis par la Banque mondiale

Répartition des projets par niveaux d'activité du système financier

Les projets visant à élargir l'accès aux services financiers se répartissent entre trois types d'activités :

- **Les projets d'aide aux institutions de détail** (59%) fournissent un appui à un large éventail d'institutions financières et non financières.
- **Les projets de renforcement de l'infrastructure financière** (25%) portent sur l'infrastructure et les services marchands localement disponibles : cabinets d'audit, agences de notation, réseaux et associations, centrales de risque, systèmes de transfert et de paiement, prestataires de services informatiques et techniques.
- **Les projets relatifs aux politiques publiques** (16%) fournissent un appui en matière de politiques et systèmes publics, en ce qui concerne notamment la législation et la réglementation ainsi que les organismes chargés de veiller à leur application, tels que les organes de supervision bancaire.

Figure 3 : Projets par niveau d'activité
% basé sur le nombre de projets



Projets d'aide aux institutions de détail*

- Financements aux IMF : 64%
- Assistance technique : 31%
- Autres : 5%

Projets de renforcement de l'infrastructure financière

- Renforcement des capacités : 55%
- Infrastructure : 22%
- Refinancement : 14%
- Autres : 9%

Projets d'appui aux politiques publiques

- Réglementation/Supervision : 46%
- Appui général aux politiques publiques: 44%
- Autres : 10%

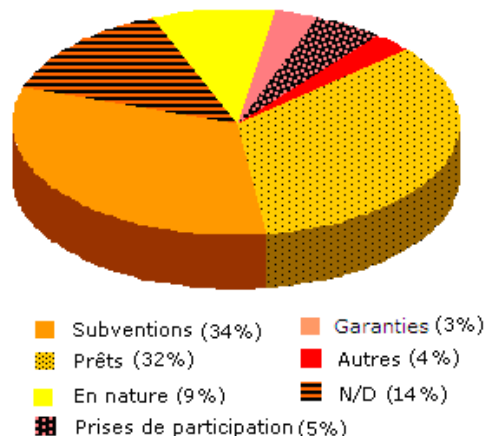
* (% basé sur le nombre de projets)

Répartition des financements par type d'instrument financier

Si les bailleurs de fonds utilisent de nombreux instruments, ils privilégient les subventions (34%) et les prêts (32%). Les subventions proviennent pour l'essentiel d'organisations bilatérales et d'ONG internationales, tandis que les prêts sont principalement octroyés par les Institutions Financières de Développement (IFD) les VIM, les fondations privées, les organisations multilatérales et les ONG internationales.

Les apports en nature (9%) sont en général associés à un prêt ou à une subvention. Les garanties (3%) et les prises de participation (5%) proviennent essentiellement des IFD.

Figure n° 4 : Instruments de financement
% basé sur le montant des engagements



Maximiser l'efficacité des bailleurs de fonds pour favoriser l'accès aux services financiers en Afrique subsaharienne

Les ressources financières augmentent en Afrique subsaharienne et les projets sont de plus en plus complexes et de plus en plus interdépendants (multiples bailleurs de fonds et multiples pays). Avant de se lancer dans un nouveau projet, les bailleurs de fonds devraient consulter ceux qui opèrent déjà dans le pays afin de déterminer les besoins prioritaires et les domaines dans lesquels ils peuvent apporter le plus.

Les participants à l'étude 2007

AECI, BAD, AFD, ACIDI, DFID, « Dutch Platform » (MAE Pays-Bas, FMO, Fondation DOEN, Fondation Rabobank, Fonds Triodos DOEN, Oikocredit, Fonds Triodos Fair Share, Cordaid, ICCO, Oxfam Novib, HIVOS, Fonds Hivos Triodos), BEI, , CGAP, Communauté européenne, FCSS (Fonds de contrepartie Sénégal-Suisse), FIRST, Fondation Bill et Melinda Gates, GTZ, FIDA, SFI, OIT, FMI, JBIC, KfW, Lux Development Cooperation, MCC, MAE Finlande, MAE France, NORAD, Direction du développement et de la coopération suisse (SCD), Agence suédoise de développement international (SIDA), FENU, USAID, Banque mondiale (BIRD, IDA).

Informations complémentaires :

[Elements of Donor Effectiveness in Microfinance: Policy Implications,](http://www.cgap.org/portal/binary/com.epicentric.contentmanagement.servlet.ContentDeliveryServlet/Documents/PeerReview_policy_070604.pdf)
(http://www.cgap.org/portal/binary/com.epicentric.contentmanagement.servlet.ContentDeliveryServlet/Documents/PeerReview_policy_070604.pdf), CGAP, 2004.

[Principes directeurs au sujet des bonnes pratiques à l'intention des bailleurs de fonds de la microfinance,](#)

(http://www.cgap.org/portal/binary/com.epicentric.contentmanagement.servlet.ContentDeliveryServlet/Documents/donorguidelines_fr.pdf), CGAP, 2006.

L'outil [STAR](http://cgap.org/direct/docs/StarTool.pdf) (<http://cgap.org/direct/docs/StarTool.pdf>) du CGAP : un mécanisme d'auto-évaluation facile à utiliser, destiné aux bailleurs de fonds.

© 2008 CGAP, tous droits réservés

Sondages d'opinion

Résultats de la consultation de février 2008

Q. Quel est l'obstacle le plus important aux efforts visant à élargir l'accès aux services financiers en Afrique ?

- Le manque de renforcement de capacité des institutions de microfinance (IMF) : 37 %
- L'insuffisance du financement : 30 %
- La réglementation et la supervision inadéquates : 15 %
- La gestion de la technologie (SIG pour la comptabilité et la gestion de portefeuille, téléphonie mobile, guichets automatiques) : 10 %
- Le manque d'infrastructure financière (systèmes de paiement, centrales de risque) : 8 %
- L'intensification de la concurrence⁹ : 0 %

Comme l'indiquent les résultats de ce sondage, il n'existe pas de solution simple aux obstacles rencontrés dans le cadre des efforts d'élargissement de l'accès aux services financiers en Afrique. Pour la plupart des personnes interrogées, le manque de capacité des IMF (37 %) et les carences du financement (30 %) constituent les problèmes les plus importants.

Le taux élevé de réponses concernant le financement des IMF correspond bien aux précédentes enquêtes effectuées par le CGAP auprès des IMF. Ces réponses sont néanmoins surprenantes étant donné [l'enquête réalisée par le CGAP auprès des bailleurs de fonds](#) et une estimation selon laquelle plus de 1,76 milliards de \$US de fonds ont été promis dans le cadre des efforts d'élargissement de l'accès aux services financiers en Afrique subsaharienne. (Sur ce montant, 59% des projets concernent le soutien aux institutions de détails. Sur ce pourcentage, 64 % des projets attribuent un financement par le biais de subventions, de prêts ou de prises de participations.)

Une explication possible à cette contradiction apparente est le fait que les bailleurs de fonds ont peut-être recours à des restrictions sévères lors du choix des IMF ou des programmes qu'ils sont disposés à financer. Les bailleurs de fonds pourraient de ce fait être dans l'impossibilité de toucher des IMF prometteuses qui pourraient tirer profit de leur soutien. Par exemple, plusieurs bailleurs de fonds identifient peut-être la même IMF qui bénéficie déjà d'autres sources d'aide financière. Depuis 2001, le CGAP [encourage les bailleurs de fonds à accepter un niveau de risque plus élevé](#) en identifiant des IMF de second rang pour les aider à renforcer leur capacité et en travaillant à accroître le niveau de transparence au sujet des résultats financiers et sociaux des IMF.

© 2008 CGAP, tous droits réservés

⁹ Nombre total de réponses : 134